



COURT OF APPEAL OF YUKON

## Cour d'appel du Yukon

### Directive de pratique (en matière civile)

**Titre : Protocole d'appel concernant l'enlèvement d'enfants relevant de plusieurs juridictions, y compris les enlèvements internationaux mettant en jeu la *Convention de 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants* (la « *Convention de La Haye* »)**

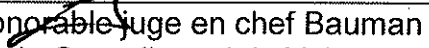
**Date de délivrance : 18 mai 2017**

**En vigueur : 01 juin 2017**

**Référence : *Appels relatifs à la Convention de La Haye* (directive de pratique en matière civile 01 juin 2017)**

1. Prenant acte de l'importance d'accélérer l'instruction des appels impliquant l'enlèvement d'enfants relevant de plusieurs juridictions, y compris l'enlèvement international d'enfants mettant en jeu la *Convention de La Haye*, la présente Cour a adopté le protocole ci-après afin d'accélérer l'instruction des appels soulevant cette question.
2. L'appelant qui entend soulever une question relative à l'enlèvement d'enfants relevant de plusieurs juridictions, y compris l'enlèvement international d'enfants mettant en jeu la *Convention de La Haye*, remet au registraire, lors du dépôt de l'avis d'appel ou de la demande d'autorisation d'appel, une lettre informant le registraire que l'appel soulève la question et demandant l'instruction accélérée de l'appel.
3. Si l'appelant ne soulève pas la question, et si l'intimé est d'avis qu'elle devrait l'être, alors dès réception de l'avis d'appel ou de la demande d'autorisation d'appel, l'intimé dépose, avec l'avis de comparution, une lettre dans laquelle il mentionne la question et demande que l'instruction de l'appel soit accélérée.
4. Dès réception de la lettre, le registraire renvoie l'affaire à un juge en vue d'une conférence préliminaire. Une conférence préliminaire en présence des avocats (ou des parties, si elle ne sont pas représentées par avocat) sera fixée sans tarder. La conférence préliminaire peut avoir lieu par téléconférence si les avocats ou les parties non représentées par avocat habitent hors de la ville. La conférence préliminaire visera à fixer une date d'audience par préférence, à prévoir le dépôt ordonné et le format des documents, et à rendre les ordonnances accessoires qui s'imposent.

5. Tout sera mis en œuvre pour fixer une date d'audience au plus tard trois semaines à compter de la réception de la lettre demandant l'instruction accélérée de l'appel.

  
\_\_\_\_\_  
L'honorable juge en chef Bauman  
pour la Cour d'appel du Yukon

Historique : il s'agit d'une nouvelle directive de pratique.